

# Innovations technologiques et performance industrielle globale : l'exemple de l'impression 3D

## Déclaration du groupe de la CFTC

En proposant ce sujet à la section des activités économiques, la rapporteure nous a permis de constater que l'impression 3D ne relevait pas du domaine prospectif mais connaissait, dans les entreprises, des applications dans des secteurs très diversifiés : aéronautique, bijouterie, jouets, ameublement, construction dans le BTP, agroalimentaire.

Mais le secteur le plus impressionnant concerne vraiment la santé. L'audition d'un chirurgien, spécialiste de la réparation faciale nous a montré l'intérêt de l'impression 3D, non seulement pour rendre un visage à un grand blessé mais surtout pour restaurer les fonctions des organes abîmés, permettant ainsi à une personne victime de traumatisme de retrouver une vie presque normale.

Cette fabrication additive présente au plan économique de véritables atouts : les matières premières utilisées le sont de manière rationnelle et sans gaspillage, elles nécessitent donc, pour de petites unités de production dans les territoires moins de stockage et moins de transport. C'est un changement véritable dans l'acte de production et une technologie qui favorisera la réparation des objets.

Le groupe de la CFTC partage l'essentiel des préconisations développées dans l'avis et choisit de commenter trois conditions qui lui apparaissent comme fondamentales au développement de l'impression 3D.

Il s'agit en premier lieu de la nécessité de former les élèves dès leur plus jeune âge aux nouvelles technologies pour préparer de nouveaux cursus adaptés au monde du travail.

La curiosité scientifique, l'appétit à créer des objets seront d'autant plus fortifiés chez les jeunes si les enseignants ont eux-mêmes été formés à l'impression 3D.

Cet enseignement doit se poursuivre dans les lycées, les CFA, les écoles d'ingénieurs en essayant d'attirer davantage de filles vers les filières scientifiques.

Dans les entreprises industrielles, dans le cadre du plan de formation, il est aussi indispensable que des modules soient proposés aux salariés pour les initier à ces nouvelles technologies.

La CFTC approuve la préconisation de l'avis incitant les banques à devenir partenaires de projets industriels. Un message de recommandation à l'AFB, autorité de tutelle, pourrait consister à demander aux banques de dédier des salariés sur une longue période aux PME. Le *turn-over* incessant constaté dans les banques démotive, en effet, les salariés et désespère les clients. La connaissance du travail des PME finirait par dissiper la peur de prêter.

Enfin, la CFTC insiste sur l'urgence d'une loi sur le numérique pour stabiliser l'environnement juridique des entreprises.

La jurisprudence viendra ensuite au fil de l'eau enrichir le droit, mais c'est au législateur qu'il appartient d'abord de se mobiliser.

La CFTC a voté cet excellent avis.